

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Recommandations et préconisations sur le piégeage des fondatrices au printemps



Début 2024 un **Plan National de lutte contre le Frelon Asiatique à pattes jaunes** a été élaboré par GDS France et FREDON France avec l'appui du Ministère de l'Agriculture (MASA) et du Ministère de la Transition Ecologique (MTECT).

Ce plan doit répondre à 3 enjeux majeurs vis-à-vis du frelon asiatique : la protection des ruchers, de la biodiversité et de la population en adaptant les moyens de lutte (piégeage, destruction des nids, réduction du stress des ruchers) suivant le niveau d'infestation du territoire par le frelon.

L'organisation est concertée à l'échelle départementale au sein d'un Comité de Pilotage (FDGDON, GDSA et organisations d'apiculteurs, collectivités, etc.....) Dans le Morbihan, ce comité existe depuis 2015. Ses préconisations pour lutter contre le frelon asiatique se sont adaptées cette année pour tenir compte des orientations fixées par le plan national.

L'intérêt du piégeage des fondatrices au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid.

Le piégeage sera d'autant plus efficace qu'il sera encadré et organisé, selon un cadre technique très précis, recommandé par le **Plan de lutte national de 2024** défini ci-dessous pour assurer la meilleure efficacité et de limiter au maximum l'impact sur les insectes utiles.

↪ Type de pièges à utiliser :

Le piège utilisé **doit à minima impérativement respecter les caractéristiques suivantes :**

- **Un cône d'entrée circulaire en entonnoir avec réducteur de 9-10mm** de passage pour limiter l'entrée d'insectes non ciblés plus gros (frelons communs, papillons...)
- **Une séparation physique de la zone de capture et de la zone d'appât au moyen d'une grille fine**
 - évitant aux insectes non cibles de ne pas se noyer dans la solution
 - permettant de changer facilement la solution et sans risque de contact avec les frelons piégés
- **Des trous de 5 à 5,5mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir** permettant aux insectes non ciblés de sortir du piège.



FARAGO Bretagne
2 rue de bourseul, Le poteau, 56890 ST AVE
Mail : corentin.charron@farago-bretagne.fr

.../...

↳ Date de pose et retrait des pièges :

Les pièges seront installés dès début avril et retirés fin mai afin d'éviter de capturer les insectes utiles.

Une température de 12 à 15° est néanmoins nécessaire pour que les reines soient en activité.

NB : Le piégeage d'automne où l'on capture certes des jeunes reines mais aussi des mâles, des femelles stériles et des ouvrières, est beaucoup moins intéressant pour limiter la population de l'année suivante.

Le piégeage d'automne est strictement réservé aux apiculteurs pour protéger leurs ruches. En dehors des apiculteurs le piégeage est à proscrire.

↳ Appât conseillé sans le piège :

A défaut d'existence sur le marché de phéromones pour capturer les frelons asiatiques, les appâts sucrés additionnés d'alcool sont relativement efficaces.

Exemples :

- 40% de bière + 40% de vin blanc + 20% de sirop de fruit rouge
- 2/3 de bière alcoolisée + 1/3 de sirop de fruit rouge

Ce mélange doit être renouvelé tous les 8-10 jours.

↳ Emplacement conseillé des pièges :

Il est recommandé de placer les pièges à proximité des :

- Composteurs ménagers
- Arbres et arbustes à fleurs
- Ruches pour les Apiculteurs
- Lieux propices à l'hivernage des fondatrices (Bâtiments anciens, tas de bois,...)
- Privilégier les emplacements où les nids n'ont pas pu être détruits ou détruits trop tardivement l'année précédente (par exemple après fin septembre)

↳ Enregistrement des informations de piégeage:

Tout piégeage doit impérativement s'accompagner de l'enregistrement d'informations sur la feuille de recueil des enregistrements de piégeage (*document disponible auprès de la FDGDON, du référent communal ou de l'apiculteur référent local piégeage*).

Vous souhaitez participer à la lutte contre le frelon asiatique sur votre territoire ? il est indispensable de **respecter scrupuleusement toutes ces préconisations**.

Besoin d'info, une question ?

>>> contactez le référent frelon de votre commune ou la FDGDON 56